

LE PETIT BONHOMMIEN

Journal ÉDITÉ LE 24 août 2018



Pour sa 37^{ème} édition, la journée des Traditions paysannes sur une place des fêtes totalement réaménagées, a encore eu énormément de succès et a attiré des milliers de visiteurs pour voir ou revoir tout au long de la journée les gestes et le savoir-faire des artisans d'antan.



Ils furent séduits par toutes les animations, que ce soit le travail du bois en forêt avec des démonstrations de bûcheronnage, de schlittage, mais aussi le travail à la ferme avec la vie des champs et le battage du blé et bien entendu la fabrication de râteaux. L'occasion rêvée de voir comment vivaient nos anciens dans la montagne vosgienne.

Nous n'oublions pas non plus, la taille des pierres de granit, le sciage l'ancienne de poutres et planches à partir d'une grume, le perçage de tuyaux de fontaine dans un rondin de bois selon un procédé inventé moyen âge. On a pu également découvrir le travail de la laine ainsi beaucoup d'autres démonstrations. Toutes les animations ne manquaient pas et même les enfants ont pu se divertir avec la



N° 7





mini schlitte sur un parcours tracé pour eux, ou avec le carrousel d'antan à entraînement manuel.

Une belle journée toute en authenticité avec tous ces stands dans ce marché d'artisanat local regorgeant de produits fermiers et d'artisans proposant leurs réalisations. La restauration n'était pas en manque puisqu'il était impossible de mourir de faim au vu de tous ces produits et bons plats de notre contrée que l'on pouvait y trouver. La journée s'est terminée au soir avec la soirée dansante dans la salle des fêtes et les traditionnels feux d'artifices à la tombée de la nuit.

Un grand merci à l'organisation pour la réussite de cette magnifique journée.



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du Vendredi 27 juillet 2018 – 20 h 00 - Salle de la mairie -

CCVK - REPRISE DES HOTSPOTS WITOU- Question sur la reprise du matériel par la Commune

Le 16 juillet dernier, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a informé la Municipalité d'une décision de Bureau du 12 avril 2018 de résilier les abonnements des hotspots Witou qui avaient été installés par la CCVK afin de mettre en place un Wifi public sécurisé au sein de notre Commune. Cette décision s'explique par l'effondrement du nombre de connexions. La résiliation prendra effet au 31/12/2018.

La CCVK propose soit, de laisser le matériel actuellement en place aux communes qui souhaiteraient le conserver à charge pour elles de souscrire un abonnement au prestataire local, soit de récupérer ledit matériel.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas conserver le matériel des hotspots Witou et charge la CCVK d'organiser la récupération dudit matériel.

BUDGET M14 - PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET - Cause double-titrage de vente de bois exercice 2017 - DM n°2/2018

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux qu'au courant de l'exercice comptable 2017, des ventes de bois ont fait l'objet de double titrage. Cela signifie que la même somme a été demandée deux fois aux entreprises sur les titres n°224, 443, 444 et 442/2017. Etant donné que ces titres ont été émis sur un exercice comptable antérieur, il convient, pour les annuler, d'émettre des mandats au compte 673.

Les crédits budgétaires n'étant pas inscrit, il convient de prendre une décision modificative de budget.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide d'annuler les titres de recette n°224/2017, 442/2017, 443/2017, 444/2017 par l'établissement d'un mandat au compte 673 et vote les crédits budgétaires de dépense et de recette nécessaires.

RD415 - AMENAGEMENT DE DEUX TOURNES A GAUCHE POUR DESSERVIR ATELIER MOTORS 68 et LES EMBETS - Demande d'avis

En date du 5 juillet dernier, a été adressé à la Municipalité un projet d'aménagement du carrefour « les Embets » sur la RD 415 à LAPOUTROIE par l'Agence Territoriale Routière de Colmar (Conseil départemental du Haut-Rhin - direction des Routes).

Ce projet prévoit l'implantation de deux tournes à gauche successif : l'un pour l'entrée aux Ateliers Motors 68 (garage) et l'autre pour l'accès aux Embets. Ce projet a un but premier sécuritaire. Il sera interdit en sortant des Embets ou du garage de descendre vers Lapoutroie.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ce projet.



PERSONNEL - Création d'un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF - Titularisation Anaïs SIESS

L'organe délibérant, à l'unanimité des voix,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu** le budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu** le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de d'agent administratif aux bureaux de la Mairie relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35^{èmes}) est rendue nécessaire par la volonté de titularisation d'un agent contractuel ;

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 01 / 09 /2019, un poste permanent de d'agent administratif aux bureaux de la Mairie relevant du grade d'adjoint administratif est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes (soit 35,00/35^{èmes}).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Comptabilité ;
- Suivi des marchés publics et subventions ;
- Rédaction d'arrêtés / actes administratifs / délibérations.
- Autres,Etc.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public.



COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS

a - INVITATIONS/REUNIONS

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'invitation à la remise des récompenses de la course à pied « les Crêtes Vosgiennes » qui se déroulera dimanche 19 août 2018 vers 14h30 à l'auberge Le Blancrupt, Station du Blanc à Orbey.
- Concernant la réhabilitation de l'atelier-relais, les concertations et diverses réunions sont en cours.
- Le prochain Conseil Communautaire de la CCVK aura lieu le jeudi 27 septembre prochain à 17h30 à la Salle des Fêtes du Bonhomme.

b - D.I.A.

Vente de terrain bâti : Section 1 n°599 - Village - d'une surface de 07a 57ca (ancien hôtel du cheval blanc)

c - MYRTILLES

Monsieur le Maire rapporte aux conseillers municipaux qu'une cueillette sauvage de 42 litres de myrtilles a eût lieu sur le ban communal. Ce sont les services de l'ONCFS et de l'ONF qui sont intervenus afin de mettre fin à cette infraction. Les myrtilles ayant été remises à la Mairie, celles-ci ont été données au Comité des Fêtes pour la journée des Traditions Paysannes se déroulant le 12 août prochain.

Il est convenu qu'avant le début de saison prochaine, un rappel de la réglementation applicable sur la cueillette des myrtilles soit fait dans le Petit Bonhommien.

d- TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE - RD 415

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de réfection de la chaussée de la RD 415. Un courrier a été adressé à tous les riverains immédiats à la RD 415 (sur partie haute) afin de les avertir de ne pas stationner leur véhicule de leur cour ou garage pendant les trois premiers jours de chaque phase et expliquant les modalités précises de déroulement du chantier. Les autres habitants de la commune ont été informés à travers le Petit Bonhommien.

Certaines bordures, clés d'égout et autres accessoires de la chaussée seront refaits à cette occasion.

e - TRAVAUX REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DES FETES

Les travaux de réaménagement de la Place de la Salle des Fêtes sont en bonne voie, il reste la mise en place des buts, du panier de basket et le marquage au sol. Ces travaux seront effectués après le marché paysan.

f - PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **Vendredi 21 septembre 2018** en Salle du Conseil.



ALERTE - EMAILS FRAUDULEUX-

PRUDENCE: Attention à vos messages

Méfiez-vous de certains messages électroniques: les e-mails qui réclament votre numéro de CB ou la vérification de vos identifiants bancaires ou de vos codes confidentiels, même s'ils paraissent officiels, sont à supprimer automatiquement et sans réponse. Les organismes comme les banques, les instances gouvernementales... ne demandent jamais ce genre d'informations par ce biais. Idem pour certains messages qui proposent de remplir un sondage puis de vous rétribuer en vous réclamant les numéros de vos comptes et effectuer un virement.

De la même manière, si vous recevez un e-mail d'une personne que vous ne connaissez pas, n'ouvrez jamais la pièce jointe. Certains contiennent un "cheval de Troie" qui s'installe sur votre ordinateur et vole vos données bancaires lorsque vous payez sur un site marchand.

A propos des mails

Les mails frauduleux sont les champions toutes catégories de l'escroquerie. Les sites pirates utiliseront les mêmes fonds de couleurs (assez médiocre) que le site initial, la même typographie et le même contenu truffé de fautes d'orthographe ou de grammaire. Les offres qui semblent trop belles pour être vraies sont des méthodes souvent utilisées par les fraudeurs.

Plusieurs recommandations importantes sont donc à suivre pour minimiser au maximum les risques :

- Ne pas ouvrir les pièces jointes d'un mail qui vous semble douteux, par exemple concernant une offre trop alléchante pour être vraie, un message truffé de fautes, etc....
- Ne pas non plus cliquer sur les liens présents dans ce type de mail ;
- Supprimer immédiatement les mails douteux.

Arnaque aux faux sites administratifs,

Les faux sites administratifs se multiplient sur Internet : des plateformes qui semblent tout à fait sérieuses mais qui cachent des pratiques commerciales frauduleuses. Explications.

C'est un problème qui existe depuis déjà longtemps mais une piqure de rappel s'impose. Dans un article publié par le site gouvernemental Service-public.fr, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) met en garde face aux sites commerciaux qui "essayent de tromper (les internautes) en prenant l'apparence d'un site officiel".

"Les sites officiels de l'administration se terminent par '.gouv.fr' ou '.fr' et non pas par '.gouv.org' ou '.gouv.com'. Par ailleurs, un site web en '.fr' n'est pas obligatoirement un site officiel, la société gérant ce site n'étant pas non plus forcément basée sur le territoire national", précise l'organisme.

Les démarches administratives généralement gratuites

Il faut savoir que de nombreuses démarches administratives sont gratuites, ou peu coûteuses. Si des sites vous les proposent alors contre une somme conséquente, il s'agit sans aucun doute d'une arnaque.

A lire aussi - [Gare à l'arnaque sur les vignettes anti-pollution Crit'Air](#)

En janvier dernier, une mise en garde avait ainsi déjà été lancée à propos de la vente de vignettes anti-pollution Crit'Air à des prix bien plus élevés que le tarif initialement fixé. Des plateformes aux noms proches de ceux des sites officiels mais qui pouvaient multiplier les prix par quatre.

Face aux risques, la DGCCRF préconise de bien se renseigner auprès des sites officiels de l'administration française avant de répondre et fournir ses coordonnées bancaires. Il faudra également vérifier si la société à l'origine du site est sérieuse auprès du [Centre européen des consommateurs France](#).

Exemple de mail reçu dernièrement par M. Le Maire venant de la Mairie !

De: **Mairie du Bonhomme** Stravblad@x-jc1vmjuh.difficilevaloir.ooo
Objet: Shemfat bonjour de Paris
Date: 12 août 2018 à 04:12
À: BOTTENELLI Jean-François

MD

Comment peut-on aboutir de façon subite la solution la plus simple à une actualité économique difficile? Dans ce cas, je suis malheureusement sur ce site [web site](#) , et ma vie a soudainement changé pour le plus.

<http://86rkdpc8.chetermilli.xyz/.../?54=29/?75=TMOJREoran12dex5>

□ □

LOCATION APPARTEMENTS

Location d'appartement sur la commune :

**3 pièces + 2 pièces
au 60 rue du 3^{ème} Spahis Algériens**

A LOUER

Pour tous renseignements, contacter M. Roesslinger Jean-Marc au 03.89.47.23.19





Le Comité des Fêtes du Bonhomme vous propose une soirée CONCERT ROCK,
le **samedi 1er septembre 2018**, à partir de 20h à la salle des fêtes.

Le trio rock TWILL, d'Ammerschwhir, vous propose du bon vieux rock des années 70 à 90, avec quelques sons plus pop, quelques sons plus reggae...

Avis aux amateurs de tous âges, l'entrée est gratuite, et une première partie avec le groupe rock de l'Ecole de Musique vous mettra dans l'ambiance !